

Religion et irréligion à Rochefort au XIX^e siècle

► Nicolas Champ *

Au XIX^e siècle, les communautés religieuses catholique et protestante se sont reconstruites et développées en cherchant à affirmer leur identité et leur visibilité dans l'espace public de la ville la plus peuplée du département, à travers notamment la construction de nouveaux édifices du culte ou l'ouverture d'écoles.

Mais les forces irréligieuses se sont progressivement rebellées contre cette emprise de la religion dans la vie publique et un fort vent d'anticléricalisme a soufflé sur la ville sous la Troisième République.

En 1802, est adoptée la loi du 18 germinal an x. Elle se compose de deux parties : la première est constituée du concordat passé avec le Saint-Siège qui ne concerne que le culte catholique et qui précise, en son premier article, que « la religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France ». Les Articles organiques constituent la seconde partie de ce texte : ils réglementent le culte catholique et comportent un important volet consacré aux cultes protestants. Ceux-ci sont reconnus par l'État et peuvent, au même titre que le catholicisme, bénéficier d'un financement public pour les salaires des pasteurs, les églises, les presbytères. Le XIX^e siècle offre une situation originale et inédite pour la France, celle de la reconnaissance par l'État de la légitimité de plusieurs religions.

* Nicolas Champ est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Bordeaux III. Cet article reprend la conférence qu'il a donnée à la Vieille Paroisse en mai 2011 et qui provient en partie de sa thèse de doctorat.

Qu'en est-il à Rochefort ? L'immense majorité de la population rochefortaise est catholique, au moins de nom. Sous le Premier Empire, la communauté protestante compte 200 âmes (1,3 % de la population). Au début de la Troisième République, les protestants seraient 850 (3 %). Dans les années 1900, avec un millier d'âmes, l'Église réformée de Rochefort dépasse numériquement la communauté de La Rochelle. Comme dans le reste du département, les juifs sont très peu nombreux à Rochefort : au milieu du XIX^e siècle, ils seraient une quinzaine, selon le recensement officiel, et une trentaine, selon les estimations du curé de la paroisse Saint-Louis². La mesure des forces irréligieuses, de ceux qui refusent toute forme de religion, est plus délicate. Notons d'ores et déjà qu'en Charente-Inférieure,

1 Pour comparer Rochefort au reste du département, cf. CHAMP Nicolas, *La religion dans l'espace public. Catholiques, protestants et anticléricaux en Charente-Inférieure au XIX^e siècle*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2010, 524 p..

2 Médiathèque La Rochelle (ensuite : MLR), Ms 826, f° 43 recto.

Rochefort est la cité qui abrite le plus longuement une loge et que celle-ci représente le premier foyer maçonnique du département, avec une centaine de frères, soit le tiers ou la moitié des effectifs maçonniques départementaux. Au début du xx^e siècle, dans sa *Monographie historique de Rochefort*, Guillaume-Léonce Duprat notait, en 1909, les paradoxes religieux de la première ville de la Charente-Inférieure : « Rochefort est la ville du département où les manifestations d'esprit irrégion sont les plus bruyantes et où se recueillent cependant le plus de fonds pour l'exercice du culte catholique. »

Cette étude tentera de dresser un tableau, impressionniste et provisoire, des restaurations et des remises en cause religieuses du xix^e siècle. Par quels processus se reconstruisent les communautés religieuses dans le premier tiers du siècle ? De quelle manière est-il possible de parler d'un âge d'or religieux pour les décennies centrales ? Enfin, comment s'articulent essor de l'anticlérisme sous la Troisième République et maintien public des identités religieuses ?

Une restauration religieuse inégale (années 1800-début des années 1840)

La déchristianisation révolutionnaire frappe indistinctement catholiques et protestants. Le 31 octobre 1793, à Rochefort, « huit bénisseurs du culte catholique et un ministre du culte protestant » abdiquent³ et « les patriotes du culte protestant (...) abjurent solennellement leur erreur » ; les membres de la Société populaire de Rochefort peuvent donc conclure qu'« il n'y a plus ni luthériens, ni catholiques, ni calvinistes, il n'y a que des hommes qui raisonnent et qui se sentent de vrais républicains »⁴.

3 Lettre de Laignelot et Lequinio à la Convention nationale, le 9 du 2^e mois de l'an II, reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1911, t. 78, séance du 15 brumaire an II, p. 356.

4 Adresse de la Société populaire de Rochefort et récit de la fête civique qui a eu lieu à Rochefort le dernier jour de la première décennie de brumaire an II reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1911, t. 80, séance du 11 frimaire an II, p. 435-436.

L'affirmation de la « religion de la majorité des Français »

L'interruption du culte doit être courte du côté catholique. Des prêtres prêtent serment pour célébrer le culte dès 1795⁵. Après le Concordat, deux paroisses sont remises en place : Saint-Louis pour le centre-ville et Notre-Dame pour le faubourg. Au début de la période, les prêtres qui en ont la charge ont des statuts différents : Saint-Louis est une cure et Notre-Dame est une succursale. Une fois nommé, le curé de Saint-Louis est inamovible et l'évêque ne peut pas le déplacer. Le prêtre en charge de Notre-Dame est un succursaliste dont la nomination relève du seul évêque. Le premier est mieux payé que le second.

La situation change en 1845. La paroisse Notre-Dame est érigée en cure. Durant les années 1840, Rochefort connaît une croissance de sa population de 17 %. Les structures ecclésiastiques s'adaptent donc pour satisfaire les besoins religieux des Rochefortais. Pourtant cette création est perçue comme insuffisante et ce qui est désiré, c'est la mise en place d'une nouvelle succursale. Prenant pour modèle le réseau paroissial de La Rochelle et remarquant que l'une des paroisses était établie autour de la chapelle de l'hospice général, le préfet et l'évêque s'accordent dès 1820 pour appuyer l'érection en succursale de la chapelle de l'hospice Saint-Charles⁶. La demande est renouvelée à plusieurs reprises par les autorités locales. Toujours sans succès.

La reconstruction des lieux de culte est un ordre du jour récurrent dans les premières décennies du xix^e siècle : on se plaint fréquemment du mauvais état des édifices. L'architecte de la Ville, Félix Garde, est l'auteur des plans de l'église Saint-Louis élevée en 1838⁷. Elle est construite sur l'emplacement de la chapelle des Capucins, devenue l'église paroissiale en 1791. Le nouvel édifice exprime le goût néoclassique d'une partie des élites de l'époque, goût déjà contesté par une partie des âmes cultivées

5 Médiathèque de Rochefort (ensuite : MR). Actes, délibérations et déclarations faites au corps municipal (25 thermidor an II-14 germinal an V). Déclaration du 7 messidor an III.

6 Archives départementales de la Charente-Maritime (ensuite : AD 17), 19 V 1. Arrondissement de Rochefort. Rochefort, 1820.

7 Sur les édifices catholiques, cf. BLOMME Yves, *Les Eglises d'Aunis*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1993.

On voit s'opposer le desservant de Notre-Dame et un laïc, René-Primevère Lesson, professeur à l'école de médecine navale de Rochefort et l'un des premiers notables du département à s'intéresser longuement au passé archéologique de la région. Lesson dénonce le curé de Notre-Dame qui « intercède et remue le ciel et la terre, pour faire raser son église et la remplacer par une de ces bicoques blanches par le bas et rouges par le haut, qui serviraient aussi bien de synagogue que de bazar aux marchandises⁸. »

La visibilité du catholicisme est aussi assurée par les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. Avant la Révolution, elles étaient en charge de l'hospice civil Saint-Charles, de l'hôpital et de l'orphelinat de la Marine. En 1811, 40 sœurs desservent l'hôpital de la Marine, cinq l'hospice des orphelines de la Marine ; à l'hospice civil Saint-Charles, il y a dix sœurs dont deux se chargent de l'instruction de 200 filles pauvres⁹. En 1838, se rajoute une autre structure pour les jeunes filles bourgeoises. C'est la maison tenue par Sainte-Marie de la Providence. Cette congrégation diocésaine, dont la maison-mère est à Saintes, tient un pensionnat où six sœurs sont présentes. L'établissement prospère rapidement¹⁰.



Eglise Saint Louis, carte postale du début du XX^e s. (Médiathèque R.)

La chapelle
de Sainte-Marie de la
Providence, rue des
Petites Allées,
état actuel (cl. A. Dal.)



⁸ MLR, Ms 835, f^o. 4. Lettre de R.-P. Lesson à A. Lacurie, 9 septembre 1841.

⁹ AD 17, 71 V 1. Lettre du sous-préfet de Rochefort au préfet, 4 mai 1811.

¹⁰ Archives diocésaines La Rochelle, 3 Z 15/1*. Minute de la lettre de l'évêque de La Rochelle au Ministre de l'Instruction publique, 25 octobre 1838 et au préfet, 20 décembre 1838.

La renaissance discrète des protestants

La situation diffère pour la communauté protestante. La reprise du culte paraît postérieure à la loi du 18 germinal an X. Les réunions du consistoire local qui dirige la communauté ne reprennent qu'à la fin de 1802, en même temps que le culte est de nouveau célébré publiquement dans une maison particulière¹¹.

Pendant les premières décennies du XIX^e siècle, les protestants ont une faible visibilité. La ville est visitée par le pasteur de La Rochelle, Jean-Alexandre Rang. Quand la préfecture obtient une seconde place de pasteur en 1818, les Rochefortais réclament vainement son installation dans la préfecture maritime¹². À la disparition du pasteur Rang, l'ordonnance de 1818 étant restée muette sur la résidence, il est envisagé de transférer l'un des deux pasteurs rochelais à Rochefort, ce qui exaspère le consistoire particulier de La Rochelle¹³. Sa mauvaise foi est évidente lorsqu'il expose la situation numérique des protestants de l'Aunis : « La population protestante de Rochefort égale tout au plus le quinzième de celle de la Rochelle. Il faut joindre encore à cette dernière, celle de l'annexe de Marsilly, au moins égale, seule, à celle de Rochefort¹⁴. »

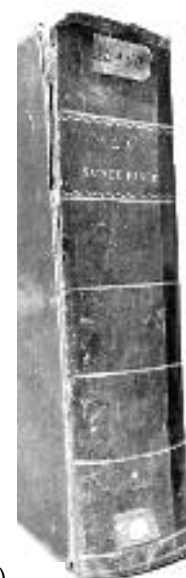
Cette voie ayant échoué, Rochefort réitère son vœu de disposer de son propre pasteur. Le ministère de l'Intérieur n'accorde dans un premier temps que des secours pour bénéficier d'un pasteur auxiliaire¹⁵. L'Église obtient pleinement satisfaction en 1827. Si le premier pasteur choisi ne se rend même pas à Rochefort, le second élu, venant de Niort, Jean Castel, y fait toute sa carrière jusqu'à sa destitution en 1850.

Sur un plan matériel, la visibilité protestante est croissante. Après les réunions chez un particulier, la municipalité de Rochefort loue un local qu'elle concède ensuite aux protestants¹⁶. En 1822, le temple est construit sur des plans de Félix Garde.

L'apparence est modeste. Un attique est ajouté à la façade quelques années après la construction¹⁷. Le temple coûte assez cher : un peu plus de 20 000 francs. Signe du statut encore incertain de la communauté protestante dans la ville, quand, en 1821, les protestants invitent le sous-préfet à assister à la pose de la première pierre, la réponse de l'administration préfectorale est nette :

« La religion catholique étant la religion de l'État, il est convenable que les fonctionnaires publics s'abstiennent de tous les actes relatifs à la religion réformée qui ne sont pas pour ainsi dire prescrits par la tolérance religieuse qui résulte de nos institutions¹⁸. »

Le dynamisme de la communauté est perceptible au travers de son souci éducatif. Peu après l'arrivée du pasteur Castel, une société biblique est fondée pour faciliter la diffusion de la Bible dans les foyers protestants¹⁹.



Bible protestante (Médiathèque R.)

11 AD 17, 70 J 1, registre n°1, séance du 9 brumaire an XI.

12 Archives de l'Église réformée de La Rochelle (ensuite : AERLR). Lettre des membres du consistoire de l'Église consistoriale de la Rochelle résidant dans la même ville aux membres du consistoire de la même Église, résidant à Rochefort, 11 décembre 1818.

13 AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847), séance du 21 mars 1824.

14 *Ibid.*, séance du 30 décembre 1824.

15 *Ibid.*, séance du 6 juillet 1826.

16 AD 17, 110 V 1. « Renseignements sur les temples, maisons de prière et lieux de réunion du culte réformé dans le département », 15 décembre 1819.

17 MR, dossier du culte protestant. Devis des travaux à faire pour la construction d'un attique, établi le 5 décembre 1824, approuvé par le maire le 10 mars 1825 pour être porté au budget de 1826.

18 AD 17, 113 V 1, minute de la lettre du préfet au sous-préfet de Rochefort, 13 août 1821.

19 Cf. CHAMP Nicolas, « Diffuser la Bible dans la France du XIX^e siècle. Le cas des sociétés bibliques de la Charente-Inférieure sous la monarchie censitaire », *Ecrits d'Ouest*, 2009, n°17, p. 267-273.

Une société aux concurrences religieuses fortes (années 1840-début des années 1870)

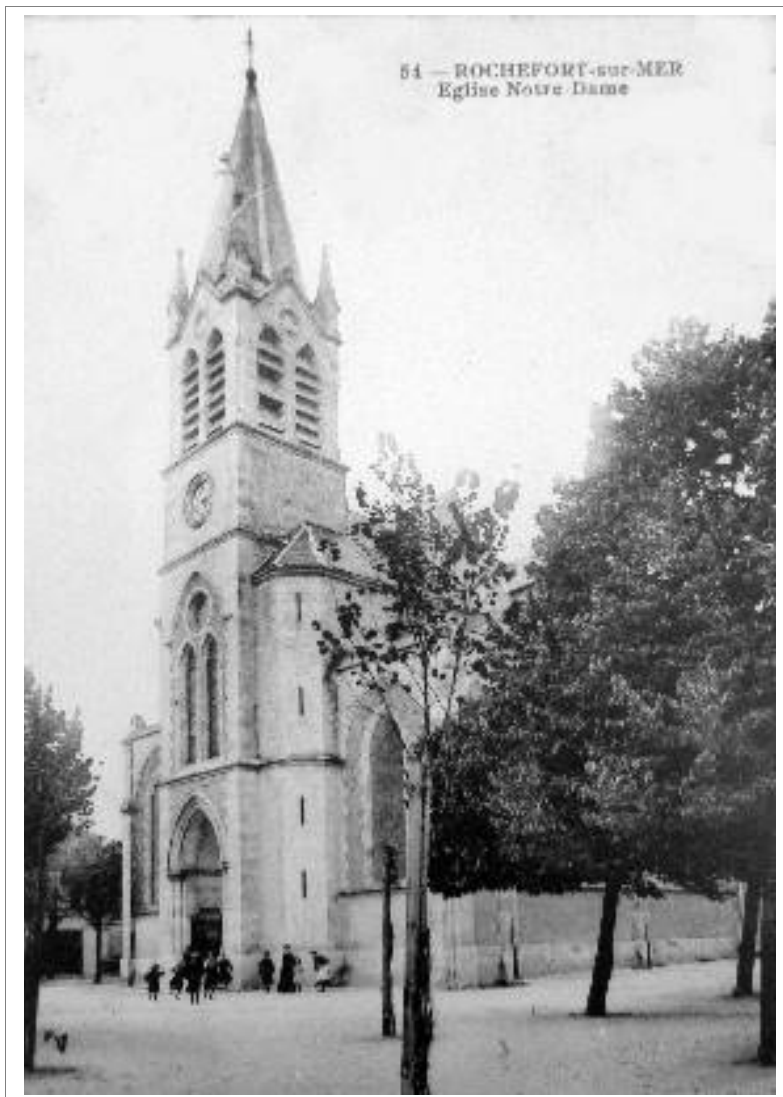
À partir de la fin des années 1840 jusqu'aux années 1870, un surcroît de zèle et de visibilité religieuse se repère dans l'espace rochefortais. Sous le Second Empire, les cultes bénéficient des largesses du régime.

Un âge d'or catholique ?

L'Église militante est très dynamique. Les curés des deux paroisses jouent un rôle décisif. Deux se distinguent par la longueur de leur ministère : Remy-Roul (1848-1887) et Bouguereau (1811-1893). À la tête de la paroisse Saint-Louis, le premier se préoccupe de l'aménagement intérieur de l'église : la décoration du chœur et du maître-autel est due à son zèle. Il met en place des chapelles et des monuments honorant des dévotions très en vogue au XIX^e siècle : ce sont les chapelles du Sacré-Cœur et de Notre-Dame de Lourdes²⁰. Son confrère de Notre-Dame est en charge d'un dossier plus ambitieux, la construction d'une église dans le faubourg. Elevée entre 1858 et 1861, elle est due au seul architecte parisien qui intervient dans le département au XIX^e siècle, Louis-Auguste Boileau.

Jusqu'aux lois Ferry laïcisant le contenu de l'enseignement, l'instruction religieuse occupe une place de choix dans les programmes, ce qui se traduit indirectement par le développement des congrégations masculines et féminines. À Rochefort, une première tentative d'installation d'une congrégation masculine est faite dans les années 1840 avec les frères de Saint-Gabriel qui viennent de Saint-Laurent-sur-Sèvre en Vendée. L'école fonctionne en 1842.

Le projet de communalisation de l'école, appuyé par le maire Bonnet de Lescure, provoque une crise municipale et la démission du maire et des adjoints²¹. L'établissement ferme ses portes en 1845 suite à une affaire de mœurs qui doit nourrir l'anticléricalisme local²². Une deuxième tentative est faite avec plus de succès sous le Second Empire. Les Frères des Écoles chrétiennes sont appelés en 1854.



Nouvelle église Notre-Dame, carte postale (Médiathèque R.)

²⁰ Cf. MARBOT, *Eloge funèbre de M. Jean-François Rémy Roul, curé archiprêtre de Rochefort en l'église Saint-Louis de cette ville le 22 juin 1887*, Rochefort, Thèze, p. 25-26.

²¹ GLÉNISSON Jean, *La Saintonge illustrée, 1839-1843*. René-Primevère Lesson, La Crèche, Geste éditions, 1999, p. 15.

²² Cf. BAUVINEAU Louis, *Histoire des frères de Saint-Gabriel. Au service des jeunes à la suite de Grignon de Montfort et de Gabriel Deshayes*, Rome, Fratelli di San Gabriele, 1994, p. 133.

Le curé de Saint-Louis se charge de toutes les démarches et s'occupe notamment de la location de la maison qui sert d'école. Le succès est au rendez-vous. En 1858, la Marine confie aux Frères des Écoles chrétiennes l'enseignement des apprentis du Port²³.



Croix et blason de la chapelle de l'hôpital St-Charles (Musée archéologique de la Vieille Paroisse)

La mainmise catholique sur les hôpitaux se renforce sous le Second Empire. À l'hospice Saint-Charles, déjà en 1858, le pasteur intervient auprès de la commission administrative pour faire respecter la liberté de conscience des protestants²⁴. Deux ans plus tard, c'est le conseil presbytéral qui se saisit de la question. L'aumônier catholique y aurait dit à un protestant récalcitrant à son zèle convertisseur : « Je vous plains ; vous mourez comme un chien et vous serez enterré comme une bête²⁵. » Ce conseil demande que soit affiché ostensiblement et dans des caractères particulièrement lisibles la circulaire de 1846 interdisant le prosélytisme.

²³ Informations empruntées à Archives des Frères des Ecoles Chrétiennes (Rome). France, NC 784, dossier 2.

²⁴ AD 17, 70 J 2, minutier, lettre au président de la commission administrative de l'hôpital civil de Rochefort, 8 mai 1858.

²⁵ AD 17, 70 J 1, registre n°3, séance du 2 juillet 1860.

Las, la commission administrative fait placarder « ce document sur un point si élevé qu'il est impossible qu'on puisse le lire »²⁶. Le problème n'est réglé que sur l'intervention personnelle d'Eugène Roy-Bry. Des problèmes semblables se posent dans l'Hôpital de la Marine. Il y aurait là-aussi des conversions forcées²⁷. Afin de faire disparaître les pressions sur les protestants malades, le conseil presbytéral réclame la création du titre d'aumônier protestant de la Marine. Mais l'administration de la Marine est hostile à la reconnaissance de la diversité religieuse en son sein. Il est obtenu seulement que le pasteur assure le service de l'hôpital, sans avoir le titre d'aumônier de la Marine. L'égalité de reconnaissance des cultes est obtenue très difficilement.

Le zèle charitable des catholiques s'accroît. Lorsque la Ville décide de supprimer l'orphelinat de filles annexé à l'hospice Saint-Charles en 1868, Sœur Louise, supérieure de l'hospice, donne une partie de sa fortune pour assurer le maintien de cet orphelinat et y adjoindre un orphelinat de garçons²⁸. Le soin des malades à domicile est assuré par les sœurs de la congrégation bordelaise de l'Espérance de la Sainte-Famille. Une maison est fondée en 1860. Quelques années plus tard, un immeuble est acheté pour pérenniser leur installation²⁹. Il se situe dans l'une des principales artères de la ville, à proximité du tribunal maritime et de l'Arsenal³⁰. L'accueil des vieillards est une mission importante des hospices civils au XIX^e siècle. Des structures spécialisées échappant au contrôle administratif et relevant exclusivement des autorités religieuses sont parallèlement mises en place. Une congrégation se distingue dans cette tâche : les Petites Sœurs des Pauvres nées en 1839. Elles emménagent en 1873 dans « le beau local de l'ancien Casino³¹ », rue des Dix Moulins (du 14 Juillet actuelle), dans le faubourg.

²⁶ AD 17, 70 J 1, registre n° 3, séance du 22 septembre 1860.

²⁷ *Ibid*, séances des 5 et 24 novembre 1856, 19 juin 1857.

²⁸ *Croix de Saintonge et d'Aunis*, 5 février 1893.

²⁹ Arch. municipales Rochefort (ensuite : AMR), 1 M 30, délibération du conseil municipal, 25 février 1863.

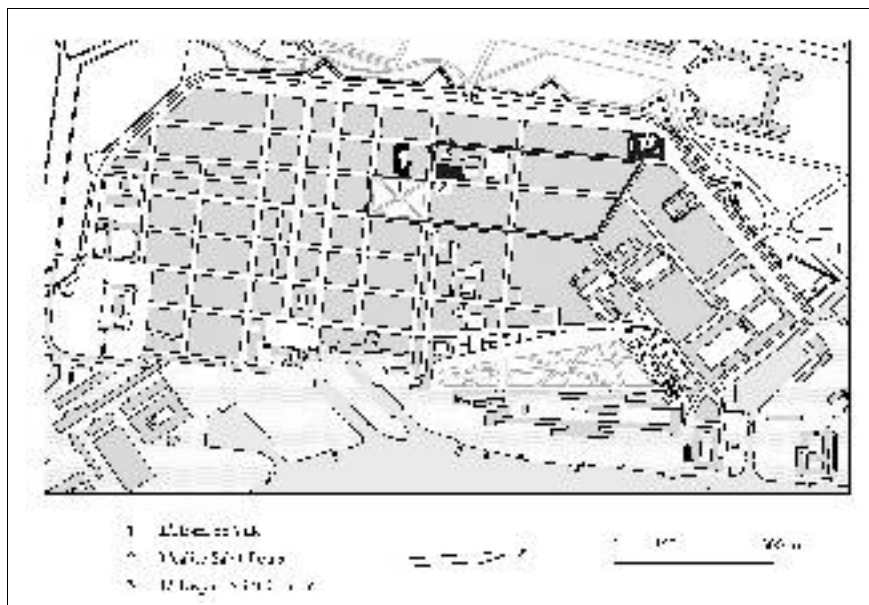
³⁰ Installation rue Saint-Paul, actuelle rue Toufaire.

³¹ *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle-Saintes* (ensuite : BR), 29 novembre 1873, p. 257. Local abritant auparavant des salles de bal et un café, « lieu de plaisance » du faubourg. L'établissement est actuellement occupé par l'Ordre de Malte.

Les curés des paroisses de Rochefort	
Saint-Louis	
<i>Les curés de Saint-Louis sont aidés par trois ou quatre vicaires.</i>	
Jean-François Remy-Roul	1848-1887
Alexandre-Ernest Portier	1887-1893
Paul Bouquin	1894-1902
Médéric Brodut	1902-1902
Anatole d'Arassus	1902-1917
Notre-Dame	
<i>Les curés de Notre-Dame sont aidés par deux vicaires</i>	
Jean-Baptiste Bouguereau	1846-1893
Louis Perrier	1893-1909
Philippe-Léopold Lafond	1909-1927



A.-E. Portier, curé de St-Louis (Médiathèque R.)



Itinéraire des processions de la Fête-Dieu dans le centre de Rochefort (N.Ch.)

Des trois maisons présentes en Charente-Inférieure, couvrant 11 815 m², celle de Rochefort est la plus modeste par son étendue³².

³² Arch. nationales (ensuite : AN), F¹⁹ 6 264, État de l'actif et du passif de la congrégation de l'asile de vieillards de Rochefort (1880).

L'Église catholique manifeste sa puissance par des fêtes et des processions qui parcourent les rues. La principale fête religieuse qui y donne lieu est la Fête-Dieu, en l'honneur du Saint-Sacrement. Le parcours adopté montre déjà la fragilité de la situation à Rochefort. La Fête-Dieu y a une ampleur très limitée. La procession du premier dimanche se déroule dans la paroisse Saint-Louis et celle de l'octave dans la paroisse Notre-Dame³³. À Saint-Louis, elle se structure autour de deux lieux, l'église et l'hospice Saint-Charles, et il n'y a que trois reposoirs.

Le quartier où se concentrent les casernes ainsi que les abords de l'Arsenal sont évités.

³³ Itinéraires connus par : *Les Tablettes des deux Charentes*, 18 juin 1870, 2 juin 1877 et 29 mai 1880.

Une communauté protestante combative

Le nombre des protestants rochefortais suit la croissance démographique de la ville et rattrape progressivement celui des protestants rochelais. Ils acquièrent une nouvelle visibilité politique grâce à deux hommes : Léon Target, élu à l'Assemblée nationale constituante de 1848 et Eugène Roy-Bry, maire de 1851 à 1864 et député au Corps législatif. Protestants de conviction, ces deux hommes siègent au conseil presbytéral.

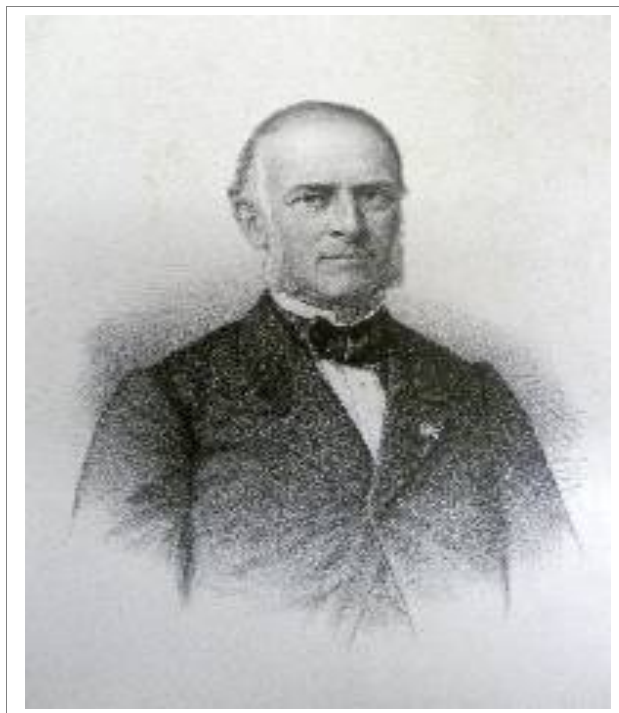
Un acteur de la nouvelle visibilité protestante, Joseph Léon Target (1805-1873), Représentant du peuple à l'Assemblée nationale constituante de 1848.

Il est issu d'une modeste famille protestante de Rochefort qui a partie liée avec le monde de la mer. Il entre dès 1820 sur les chantiers de l'arsenal. Quoiqu'il ne semble pas avoir été signalé aux autorités civiles à cause de son activité politique sous la monarchie censitaire, il fait partie du comité républicain de Rochefort en mars 1848.

Élu avec près de 60 000 voix à l'Assemblée nationale constituante de 1848, il vient en septième position. Votant avec le parti démocratique modéré, il participe aux travaux du comité de la marine. Il est sévèrement battu aux élections législatives de mai 1849. Il paraît alors se retirer de la vie politique active et retourne sur les chantiers de l'arsenal où il est mis à la retraite en 1855.

Il ne paraît pas renier ses idées, le sous-préfet précisant en 1854 à son propos et à celui d'autres républicains de Rochefort que « ce sont des hommes bons, tranquilles et honnêtes. S'ils ne témoignent pas du dévouement, il n'y a lieu, du moins, de leur faire aucun reproche ». Son rôle religieux s'accroît. Il entre au conseil presbytéral de Rochefort en 1859. À la fin du Second Empire, alors que le parti républicain acquiert une nouvelle visibilité, il appelle à voter non au plébiscite de 1870 sur l'évolution libérale du régime et il est élu au conseil municipal en juillet 1870 sur la liste d'opposition libérale. Ce mandat n'est pas renouvelé aux élections municipales de 1871.

Au lendemain de son décès, les *Tablettes des deux Charentes* le saluent comme « un vieillard qui a eu son quart d'heure de popularité [...], représentant du peuple à l'Assemblée constituante où il eut un rôle complètement effacé. [...] M. Target fut un honnête homme ; c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire de lui ».



Eugène Roy-Bry, maire de Rochefort, président de la société de l'institution B. Palissy (Médiathèque R.)

L'Église réformée de Rochefort dispose à partir de 1851 d'un pasteur ardent, François Puaux. Il s'était fait remarquer quelques années auparavant par ses polémiques avec l'évêque de La Rochelle, Mgr Villecourt. Puaux dépense son énergie dans deux directions : l'enseignement secondaire et le temple. Une société civile est constituée en 1853 avec pour but la « création dans la ville de Rochefort, d'une institution protestante où seront admis des jeunes gens de tout âge pour y recevoir une instruction tout à la fois religieuse, littéraire, scientifique et professionnelle », l'institution protestante Bernard-Palissy³⁴. L'objectif est de donner à l'instruction de la jeunesse « une base essentiellement religieuse qui ne peut être que secondaire dans les établissements purement universitaires »³⁵. L'établissement ouvre ses portes à la rentrée 1854 avec une trentaine d'élèves³⁶. Seul l'enseignement des petites classes est assuré en intégralité dans l'établisse-

³⁴AD 17, 4 N 219, acte notarié passé chez maître Edmond Girard, Rochefort, 28 septembre 1853.

³⁵ Circulaire rédigée par François Puaux reproduite dans : *Archives du Christianisme au XIX^e siècle*, 12 août 1854, p. 130.

³⁶ *Le Témoin de la Vérité* (ensuite : TV), 13 octobre 1854 p, 293



Etat actuel de l'imposant immeuble de l'institution Palissy avec deux étages et 34,5 m de façade sur la rue Saint-Pierre (renommée rue Chanzy en 1883 puis Pierre Loti).

L'immeuble fut occupé par la gendarmerie à partir de 1860, puis par la caserne des pompiers après la Première Guerre mondiale, avant de devenir la cité Loti de l'office d'HLM.

La cour actuelle de l'immeuble a retrouvé les dimensions de la cour de l'institution, après destruction des garages des pompiers. (Cl. A.Dal.)

ment. Le jeune Julien Viaud y fait sa septième³⁷. L'essentiel des cours, à partir de la classe de la sixième, est suivi au collège de la ville. Des enseignements complémentaires sont assurés à l'institution par des répétiteurs. Installés au 171, rue Saint-Pierre (actuelle rue Pierre Loti), les locaux, situés sur un terrain de plus 1 300 m², sont acquis un an après l'ouverture de la maison³⁸. Un grand corps de bâtiment accueille sur trois niveaux salles d'étude, réfectoire, dortoirs tandis que deux autres bâtiments reçoivent les servitudes ; la cour est réaménagée pour devenir un lieu de récréation ; un gymnase est établi³⁹. L'immeuble est évalué en 1860 à près de 76 000 francs⁴⁰. Les élèves rencontrent le succès au collège : en 1856, sur les 65 prix distribués, près du tiers échoit aux élèves de l'institution qui représentent moins d'un septième des jeunes gens suivant les cours du collège⁴¹. En 1856, est appelé le pasteur F. Cazalis. On lui confie à la fois la direction de l'institution et le poste de pasteur de l'Église de Rochefort⁴².



Le pasteur Cazalis (arch. Claude Goulevant)

Malgré l'apparente réussite scolaire, l'institution Bernard-Palissy est un échec financier : les dépenses entreprises sont sans commune mesure avec les contributions versées par les familles. La banqueroute est évitée de justesse grâce à l'entregent de Roy-Bry qui obtient l'achat des bâtiments par le département à un prix permettant de rembourser ensuite la majeure part des dettes. Les bâtiments sont d'abord loués en 1860 puis

37 LOTI Pierre, *Le roman d'un enfant - Prime jeunesse* (éd. Bruno VERCIER), Paris, Gallimard, 1999, (Folio), p. 419.

38 AD 17, 4 N 219, acte de vente passé chez Maître Girard, Rochefort, 31 mai 1855.

39 TV, 22 août 1856, n°16, p. 127-128 ; 7 août 1857, n° 15, p. 120.

40 AD 17, 4 N 219, procès-verbal d'estimation de l'architecte départemental, Antoine Brossard, 10 février 1860.

41 TV, 22 août 1856, n° 16, p. 121.

42 AD 17, 70 J 1, registre n°3, séance du 16 août 1856.

vendus en 1862 au Conseil général pour y installer la gendarmerie⁴³. En s'identifiant comme l'œuvre de F. Puaux, personnalité divisant le monde réformé, l'institution Bernard-Palissy a dû être perçue comme une œuvre religieusement trop marquée pour y attirer l'ensemble du monde protestant.

Le principal pasteur de Rochefort, Jacques Frédéric Cazalis (1806-1889).

Consacré pasteur en 1830, il exerce ses fonctions pastorales au Mas d'Azil, à Jarnac et à Sancerre avant de devenir suffragant de son beau-père, Chabrand, à Toulouse pendant une dizaine d'années. Il est également longtemps enseignant, tout d'abord professeur de philosophie et aumônier du collège de Sainte-Foy-la-Grande.

Ce sont ces capacités enseignantes qui l'amènent au début de 1856 à la direction de l'institution Bernard-Palissy à Rochefort. En octobre 1856, il prend dans cette paroisse la difficile succession de François Puaux.

Il apparaît tout d'abord, selon les autorités, « éloigné de toutes les exagérations de parti » et « voué aux devoirs de son ministère et plein de respect pour le gouvernement établi ». Lui et sa famille montrent une grande activité dans l'organisation des œuvres protestantes de Rochefort, école primaire, ouvrir...

En 1868, Cazalis père s'engage politiquement dans le camp alors fort étroit des républicains, dans un département fermement attaché aux idées bonapartistes. Il participe à la fondation et à la rédaction d'une feuille d'opposition républicaine imprimée à Rochefort, *Le Contribuable*. Poursuivi par la justice impériale, ce journal structure l'opposition républicaine de Rochefort.

À la fin de sa vie, il se fait aider par un pasteur suffragant, Adrien Laroche, qui lui succède à la tête de la paroisse de Rochefort.

Puaux se préoccupe aussi du temple de la ville : il ne tarde pas à le trouver trop étroit pour la population protestante de Rochefort. Un terrain est acheté pour le nouveau temple, le précédent devant être vendu. D'inspiration néo-médiévale, le projet est somptueux⁴⁴ et le devis élevé : il coûterait plus de 55 000 francs. Dans un premier temps, la municipalité dirigée par Roy-Bry est favorable au projet. Mais il entraîne de violentes réactions de la part des catholiques car il entre en

43 AD 17, 4 N 219, procès-verbal d'installation, 20 avril 1860 ; 4 N 218, acte de vente passé devant maître Allard, Rochefort, 4, 5 et 19 septembre 1862.

44 Plan conservé aux AN, F¹⁹ 10 621.

concurrence avec la construction de l'église Notre-Dame. L'évêque dépêche un ecclésiastique à Paris pour dénoncer les manœuvres du pasteur. Mgr Villecourt démontre le surdimensionnement du temple projeté par Puaux⁴⁵. Les arguments de l'évêque joints à ceux de l'administration préfectorale, qui vont dans le même sens, sont efficaces. Un simple agrandissement du temple déjà existant est adopté, ce qui permet à la municipalité de dégager les ressources suffisantes pour l'église Notre-Dame et les réparations de l'église Saint-Louis. Pierre Loti en laisse un tableau peu enthousiaste : c'est « un temple de ville ; neuf alors avec une intention d'être joli, sans oser l'être trop⁴⁶. »

Au contraire des autres Églises réformées du département, l'intérêt pour l'éducation des plus humbles s'avère tardif. Une école de filles patronnée par le consistoire particulier et subventionnée par la municipalité est mise en place en 1846⁴⁷.

La Ville cherche à tenir la balance égale entre les confessions, les Filles de la Charité se chargeant d'une partie des écoles communales. Les petits garçons protestants sont longtemps éduqués par des maîtres catholiques sans que cela pose problème. C'est seulement après que l'école des apprentis du Port a été confiée aux Frères des Écoles chrétiennes en 1858, que le conseil presbytéral réclame la création d'un poste d'adjoint protestant dans l'école communale. La crainte de voir les catholiques demander « de faire adopter par la ville l'école instituée par les jésuites (*sic*) » fait que la doléance n'est pas suivie immédiatement d'effet. La place est créée à la rentrée 1861. Un instituteur-adjoint dépend du conseil presbytéral puisque, souvent célibataire, il est logé dans le bâtiment à côté du temple⁴⁸.

De la fin de la monarchie de Juillet à l'« Ordre moral » des années 1870, la concurrence confessionnelle est la règle à Rochefort : l'émulation entre catholiques et protestants est nette. La situation change avec l'avènement des républicains à la tête du régime.

45 AN, F¹⁹ 10 639, lettre de l'évêque au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 30 octobre 1854.

46 LOTI Pierre, *op. cit.*, p. 129.

47 AD 17, 70 J 1, registre n°1, séance du 13 juin 1846.

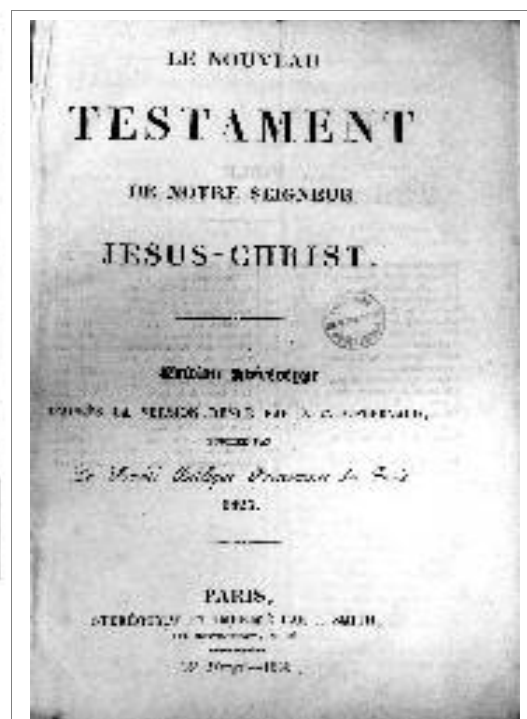
48 *Ibid.*, registre n°3, séances des 1^{er} mars 1859, 30 août et 12 septembre 1859, 4 mai, 2 juillet et 17 août 1860, 5 février 1861.



Le temple au début du XX^e siècle, carte postale (Médiathèque Rochefort)



Paroissien romain et images pieuses (coll. A. Dal.)
contre Nouveau Testament édité par les protestants
(Médiathèque R.)



Les paradoxes de la République. Permanence irrégulière (années 1870-1905)

Sous la Troisième République, Rochefort est un bon exemple de la fragmentation de la carte religieuse : au dynamisme des réseaux anticléricals répond le zèle des institutions religieuses.

L'anticléricalisme en action

L'anticléricalisme se repère dans deux cercles : d'une part, la société civile avec les structures associatives ; d'autre part, les pouvoirs publics qui agissent.

L'*Accord Parfait* illustre la complexité des liens entre franc-maçonnerie et religion. Au cours des années 1870, un débat est engagé au sein du Grand Orient de France pour savoir si la référence au « Grand Architecte de l'Univers » dans les constitutions maçonniques doit disparaître. La circulaire du Grand Orient invitant les francs-maçons à réfléchir à cette question est signalée en loge le 4 décembre 1876. Ce n'est qu'en mars 1877 que la question est débattue.

L'orateur-adjoint, H. Aube, médecin de la Marine, présente un rapport dans lequel il « fait ressortir l'inutilité de ce paragraphe » et en demande le retrait. Ces conclusions sont combattues par le vénérable, Frédéric Roche : celui-ci, « dans un exposé rapide mais très réservé, fait ressortir les effets qui pourront surgir contre la Maçonnerie en général si le vœu est sanctionné ». Bruyan souligne que cette mesure « nuirait (...) à l'accueil sympathique qui est fait aux ff* qui visitent les loges étrangères ». Trente-six frères sont présents à la tenue : dix-neuf s'expriment en faveur de la modification aux Statuts ; seize y sont défavorables ; un dernier s'abstient. La suppression du Grand Architecte de l'Univers ne s'impose pas d'une manière évidente. S'opposent deux générations et deux conceptions de la franc-maçonnerie : celle de Roche, vieux franc-maçon initié en 1832 encore marqué par le déisme, et celle d'Aube initié à la fin du Second Empire, représentatif d'une tendance positiviste et anticléricale⁴⁹. Dans les années 1890 encore, l'*Accord Parfait* distingue le cléricisme, qu'il combat, de la religion, qu'il admet. En 1893, il refuse de participer à une enquête sur les congrégations religieuses du pays rochefortais⁵⁰.



L'intérieur du temple symbolique de l'*Accord Parfa*
(AMR, fonds numérisé Nathalie Texier)

⁴⁹ Tous ces éléments sont tirés de AD 17, 158 J 6*.

⁵⁰ AD 17, 158 J 8*, Tenue du 11 décembre 1893.

L'année suivante, quand il est envisagé d'imposer aux membres du Conseil de l'Ordre de renoncer pour eux et leurs enfants aux pratiques religieuses, l'*Accord Parfait*, unanimement, refuse de s'associer à ce vœu⁵¹. Néanmoins, les francs-maçons rochefortais figurent parmi les soutiens de l'une des œuvres majeures de la République, l'enseignement laïque. L'*Accord Parfait* appuie la naissance du Cercle rochefortais de la Ligue de l'Enseignement⁵². Le premier président de celui-ci n'est autre que Frédéric Roche, le vénérable de la loge.

Les sociétés de libre-pensée justifient leur existence par un anticléricalisme plus militant, par l'organisation de funérailles civiles notamment. L'*Avenir de la libre-pensée des Travailleurs démocrates*, la première société signalée à Rochefort, s'organise en 1882. Elle est présidée par Théophile Budaille⁵³. Né en 1836 en Vendée, instituteur en Saintonge dans les années 1860, il a un parcours original. Sa liberté de mœurs défraie la chronique et nuit à l'efficacité des écoles libres qu'il dirige⁵⁴. À la fin du Second Empire, il tient à Paris une institution libre où il développe des théories communistes. Il est arrêté en juin 1871 pour avoir tenu un discours favorable à la Commune et, un an plus tard, est condamné à la déportation en Nouvelle-Calédonie. Bénéficiant d'une amnistie en juillet 1880, il revient en France. À la rentrée 1881, il reprend une école primaire libre de Rochefort⁵⁵. Au début des années 1890, il est signalé dans la région parisienne. Le départ de son principal animateur porte sûrement un coup fatal à la société de libre-pensée. L'originalité du projet de celle-ci mérite néanmoins d'être soulignée.

⁵¹ *Ibid*, Tenue du 19 mars 1894.

⁵² AD 17, 158 J 6*, Tenues des 14 et 28 octobre, 12 novembre 1878, 10 novembre 1879, 9 et 23 février 1880.

⁵³ Cf. *L'Avenir de la libre-pensée de Rochefort-sur-Mer. Livret individuel*, Rochefort, Imp. A. Triaud, [1882], 20 p. [Brochure conservée à la Médiathèque de Rochefort].

⁵⁴ AD 17, 1 T 235 et 270.

⁵⁵ AD 17, 1 T 242, Rochefort, dossier de l'établissement Budaille.

L'Avenir de la Libre-Pensée

(Extraits des statuts de 1882)

Article 1er. - (...) Le but de cette association est de protéger la "Liberté de conscience" de chacun de ses membres contre les attentats et les manœuvres de la superstition et du fanatisme ; de donner un caractère solennel et absolument *civil* aux trois grands actes de la vie : La Naissance, le Mariage et la Mort.

Art. 2. - La Société est ouverte à toute personne honorable, quelle que soit d'ailleurs l'opinion philosophique qu'elle professe. Toutefois, il est et demeure bien entendu que le but principal de la "Société" étant la résistance active contre toute *religion sumaturelle*, ses Membres déclarent ne reconnaître aucun dogme, aucune religion. Elle devra donc les soustraire à toute influence religieuse. (...)

Art. 18. - **Naissances.** - Le but de la Société étant de lutter contre la superstition et les dogmes religieux, elle doit s'efforcer de venir au secours des familles et des particuliers qui désirent abandonner les errements du passé. Elle solennisera les naissances des enfants des Sociétaires et même des personnes étrangères à la Société, de tout son pouvoir et selon les vœux des pétitionnaires.

L'enfant ou les enfants présentés à la Libre-Pensée seront accompagnés d'un parrain et d'une marraine qui lui donneront les noms qu'ils auront choisis. Un sociétaire les recevra au nom de la Libre-Pensée en leur demandant s'ils désirent que le nouveau-né soit un ami de la liberté et un adversaire de toutes les superstitions. Sur leur réponse affirmative, les noms de l'enfant seront transcrits sur le registre des naissances tenu par la Société.

Pour toute solennité supplémentaire, la Société s'en rapporte au bon goût de la famille et laisse aux organisateurs les détails et l'ensemble qui sont toujours bien aux mains de l'initiative privée.

Art. 19. - **Adolescence. Banquet annuel.** - (...)

Les enfants ayant 13 ans accomplis dans l'année seront (...) présentés à la Société, comme capables de discernement et entrant dans l'adolescence. Ils seront reçus pompeusement par le délégué de la Libre-Pensée nommé à cet effet dans la réunion générale et qui leur fera une courte allocution sur les droits et les devoirs des citoyens. Les adolescents des deux sexes seront en habits de fête et porteurs des insignes de la Société. Autant que possible, ils porteront en sautoir une écharpe rouge ou un ruban écarlate comme signe de prise de possession de leur libre discernement.

Après l'allocution du délégué, les enfants seront salués par toute la Société au chant de la *Marseillaise*.

Les adolescents répondront par le couplet. - "Nous entrerons dans la carrière." (...)

Art. 21. - **Décès.** - Les cérémonies funèbres, quelque douloureuses qu'elles soient, exigent le concours empressé de la Société, car c'est surtout sur le moribond que le fanatisme s'abat comme sur une proie. Les terreurs qu'engendre la mort sur tous les esprits faibles, doivent être atténuées par l'aspect imposant d'une société affirmant au grand jour l'indépendance de l'homme, même en face du vide qui suit l'existence. Pour ces motifs, la Société "l'Avenir de la Libre-Pensée de Rochefort-sur-Mer" adopte l'obligation de prêter son concours à quiconque désire à la fois se délivrer de la superstition et soustraire la bourse de sa famille à la rapacité des souteneurs du fanatisme.

C'est la seule du département qui s'envisage, dans son règlement, comme une contre-Eglise en organisant des cérémonies laïques à la naissance, à l'adolescence, au mariage, à la mort. En 1896, une seconde société, la *Société des Libres-Penseurs de Rochefort-sur-Mer*, naît. Elle a un fort rayonnement : la société de libre-pensée de Marennes en émane. Les rapports entre la loge et la libre-pensée ne sont cependant pas bons. Quand le président du comité socialiste rochefortais demande la présence de conférenciers francs-maçons pour la réunion de formation de la société de la libre pensée de Rochefort, la réponse faite par la loge montre la distance séparant les deux organisations : « Le vén ** a répondu qu'il lui était impossible d'accéder à sa demande, la franc-maçonnerie étant une société ~~secrète~~ qui s'interdit toute manifestation extérieure⁵⁶. » Au conseil municipal, la lutte se situe à un double niveau : d'une part, symbolique, vécu, effaçant la religion de la rue, et, d'autre part, matériel, par la mise en place de structures laïques.

La neutralisation de la toponymie religieuse est évidente⁵⁷. Hippolyte Parat, maire de 1882 à 1884 et qui se définit comme « l'adversaire de ce cléricisme qui veut tout dominer »⁵⁸, n'oublie pas, dans les outils de la républicanisation de l'espace, les noms de rues. Il propose en 1883 de débaptiser la rue Saint-Pierre et de la renommer rue Gambetta⁵⁹. Le conseil municipal ne le suit pas et remplace Saint-Pierre par Chanzy⁶⁰, le général qui s'était illustré à la tête de la 11^e armée de la Loire en 1870 et qui venait de mourir. Quelques mois plus tard, l'artère parallèle à la rue Saint-Pierre perd son nom de rue Saint-Jacques pour devenir la rue Thiers. La rue menant à l'ancienne église Notre-Dame désaffectée sous le Second Empire s'intitulait rue de la Vieille-Paroisse : Denfert-Rochereau est appelé à effacer toute trace de cette localisation religieuse.

⁵⁶ AD 17, 158 J 8*, Tenue du 25 février 1896, la rature figure sur le document.

⁵⁷ Sauf mention contraire, les informations sur la toponymie sont tirées de ALLARY Robert, *Histoire des rues de ma ville. Rochefort (Charente-Maritime)*, Rochefort, 1977.

⁵⁸ AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1881-1884), séance du 15 mai 1882.

⁵⁹ *L'Intérêt public*, 28 janvier 1883.

⁶⁰ *L'Intérêt public*, 18 avril 1883.

Il est significatif que les rues appelées à recevoir le nom de personnalités républicaines sont choisies de manière privilégiée parmi les rues renvoyant à des saints et des symboles catholiques.

Pendant les années 1890, la républicanisation toponymique se ralentit : seule la rue Sainte-Marguerite perd son nom en 1894 pour se métamorphoser en rue Krohm, du nom d'un marin qui avait joué un rôle décisif dans le port militaire de Rochefort sous le Premier Empire. Les changements de dénomination retrouvent une actualité au moment de l'Affaire Dreyfus et les noms ayant des connotations religieuses sont visés. En 1900, les rues Saint-Gabriel et Sainte-Catherine laissent place aux rues de la Ferronnerie et du Caire. Le dreyfusard Edouard Grimaux et les républicains de 1848, Barbès et Ledru-Rollin, se substituent respectivement à Saint-Louis, Sainte-Honorine et Sainte-Anne. Enfin la place Notre-Dame encadrant la nouvelle église élevée dans le faubourg à partir de 1858 devient la place Champlain. À Rochefort, honorer les gloires nationales et les gloires locales passe par l'effacement délibéré des traces religieuses dans la structuration symbolique, toponymique de la ville.

L'interdiction des manifestations religieuses sur la voie publique participe de cette neutralisation laïque de l'espace vécu. En 1881, l'initiative vient directement du conseil municipal. Lors de l'installation de la nouvelle municipalité, dix-neuf conseillers prient celle-ci « de tenir la main à ce que la loi relative à l'exercice extérieur du culte soit observée à Rochefort où se trouvent des temples appartenant à des religions différentes »⁶¹. La première procession devant avoir lieu était celle des Rameaux : elle est interdite par arrêté du 9 avril 1881. Fort de cette première victoire et, sans doute du peu de manifestations populaires soutenant le clergé, un deuxième arrêté est pris le 22 avril. Il généralise l'interdiction à l'ensemble des processions⁶². Conséquence de cette mesure, la procession de la Fête-Dieu se replie dans les jardins de l'Hôpital maritime. Afin de compléter la non-publicisation de la cérémonie, la municipalité envoie une circulaire aux « chefs

⁶¹ AMR, registre du conseil municipal (1879-1881). séance du 13 février 1881.

⁶² AMR, registre des arrêtés municipaux (1870-1890). arrêtés aux dates indiquées.

des établissements municipaux et des écoles communales de Rochefort » pour qu'ils restent « complètement étrangers à toute manifestation religieuse ou autres »⁶³.

La laïcisation des esprits passe aussi par celle des structures scolaires. Entre le moment où le conseil municipal la réclame et celui où elle advient, plusieurs années s'écoulent. Même au sein de ce conseil qui émet un vœu de laïcisation des écoles dès 1879⁶⁴, il y a hésitation à franchir le pas. Le coût du réaménagement des appartements collectifs dévolus aux sœurs, en appartements privatifs pour chaque institutrice, inspirait quelques craintes⁶⁵. L'école des sœurs n'est laïcisée qu'en 1884.

Lorsque le conseil municipal discute des écoles congréganistes publiques, la question du devenir de l'école protestante de filles est agitée. Le conseiller protestant, Théophile Cazalis, nie alors le caractère protestant de cette école et les autres protestants du conseil, lui emboîtant le pas, souhaitent voir le titre de la directrice modifié. Plutôt que directrice de l'école protestante de filles, ils estiment préférable l'appellation d'« école de filles de la rue Denfert-Rochereau »⁶⁶. C'est là le signe de la pleine intégration de l'école anciennement protestante dans le paysage scolaire républicain.



⁶³ *L'Echo rochelais*, 22 juin 1881.

⁶⁴ AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1879-1881), séance du 21 novembre 1879.

⁶⁵ AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1881-1884), séances des 28 juillet et 12 septembre 1884.

⁶⁶ *Ibid.* Cette école, tenue par l'institutrice Mme Gillet, veuve, se situait au 25 bis de la rue des Treilles, rebaptisée Denfert-Rochereau en 1883. Ses élèves furent envoyées dans les écoles publiques la Ville à la rentrée 1884.



Affiche (AMR, 2Fi 660)

En 1896, la municipalité adopte le principe de la création d'une crèche laïque dans le faubourg. Elle voit le jour en 1897⁶⁷. Il s'agit de lutter contre les Filles de la Charité qui, dans cette partie de la cité, avaient encore le monopole de ce type d'établissement. Cet anticléricalisme actif n'est pas l'apanage de la seule municipalité : l'école des apprentis du Port est laïcisée dès 1880⁶⁸.

La transformation du collège municipal en lycée provoque son agrandissement au détriment des immeubles limitrophes. Parmi ceux-ci, il y a le presbytère, à l'arrière de l'église Saint-Louis. Cette désaffectation provoque des réticences tant de la part des catholiques que de celle des anticléricaux⁶⁹. Le franc-maçon Bayle s'interroge en séance du conseil municipal pour savoir « si la loi force la commune à donner un presbytère »⁷⁰. Les républicains les plus anticléricaux se demandent s'il ne conviendrait pas de se limiter au versement d'une indemnité de logement. Un immeuble est néanmoins acquis pour servir de presbytère.

⁶⁷ *Croix de Saintonge et d'Aunis*, 15 mars 1896 et 10 janvier 1897.

⁶⁸ BR, 6 mars 1880, p. 430.

⁶⁹ *L'Intérêt public*, 14 et 26 janvier 1883.

⁷⁰ AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1878-1881), séance du 28 mai 1881.

Cette hostilité à la religion préside à la mise en place d'un presbytère protestant. Celui-ci est officiellement créé en 1905⁷¹. Cette décision fait suite à un ensemble de mesures visant à réduire l'indemnité versée par la commune pour le logement pastoral. Sous le Second Empire, alors que les pasteurs de La Rochelle ne reçoivent que 400 francs, Cazalis obtient 1 000 francs de la part de la commune de Rochefort au moment où le huguenot Roy-Bry est à la tête de la municipalité⁷². Cette indemnité s'élève par la suite à 1 200 francs. À cet égard, le poste pastoral de Rochefort est le plus privilégié de l'ensemble des Églises urbaines du département. L'offensive contre ce qui apparaît comme une excessive générosité d'une municipalité républicaine à l'égard d'un ministre du culte est lancée en 1897. Une partie du conseil municipal juge qu'ayant déjà supprimé totalement l'indemnité allouée aux vicaires catholiques, on pourrait réduire à 800 francs celle du pasteur. Ce principe est voté par douze voix contre neuf et cinq abstentions⁷³.

En 1903, le conseil municipal va plus loin. Malgré l'intervention du maire E. Marianelli, franc-maçon, il est décidé de diminuer encore plus l'indemnité qui, par neuf voix contre sept, descend à 400 francs⁷⁴. Sur l'intervention de la préfecture, la somme initiale est rétablie sur le budget supplémentaire de 1904, difficilement car la loi de 1884 indiquait qu'une indemnité de logement devait être versée, si les ressources du conseil presbytéral étaient insuffisantes, mais il n'était pas précisé le montant de l'indemnité à verser⁷⁵. Dans ce contexte de réduction du soutien financier au pasteur, la municipalité fait le choix de lui aménager un logement. L'objectif n'est pas d'édifier un nouvel édifice mais d'affecter comme presbytère la maison contiguë au temple, qui sert de logement au concierge et dont la Ville est propriétaire⁷⁶. Le rapporteur du projet estime que la Ville peut y gagner de l'ar-

gent car dans la perspective d'une prochaine Séparation des Églises et de l'État, Rochefort pourrait louer cet immeuble 1 000 francs, soit une somme supérieure à l'indemnité qu'elle versait jusque-là au pasteur. La même fonction – assurer le logement du pasteur – reviendrait plus chère à l'Église réformée sous le régime de la Séparation qu'à la Ville sous celui des Articles organiques. L'aspect symbolique du remplacement du concierge par le pasteur est riche de sens pour comprendre quelle place accordent les républicains anticléricaux de Rochefort au pasteur : celle de gardien du temple.

Enfin, d'autres projets qui ne paraissent pas avoir abouti dénotent l'anticléricisme municipal. À notre connaissance, la laïcisation du personnel hospitalier n'est envisagée, au cours de la période concordataire dans les hôpitaux du département, qu'à Rochefort. Une école d'infirmières laïques est mise en place mais elle ne rencontre guère le succès : « les deux seules élèves qui s'étaient fait inscrire comme infirmières n'avaient plus reparues après que le premier cours leur fut fait »⁷⁷. En 1903, un vœu est déposé pour que soit établi « un four crématoire » dans la ville⁷⁸ : à cette date, ce sont surtout les libres-penseurs qui soutiennent ce type d'initiative.



71 *Bulletin évangélique de l'Ouest (BEO)*, 15 juin 1905, p. 45.

72 AD 17, 70 J 1, registre n°3, séance du 21 octobre 1856.

73 *Le Phare des Charentes*, 23 juin 1897.

74 AMR, registre du conseil municipal (1901-1904), séance du 20 novembre 1903.

75 C'est l'interprétation qu'en font les républicains rochefortais : AMR, 1 P 1, rapport de la commission des finances présenté par C. Blanchard, 1904.

76 AMR, 1 P 1, rapport de la commission des travaux et finances présenté par Cristin dans la séance du 27 juin 1904.

77 AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1901-1904), séance du 22 janvier 1904.

78 AMR, registre du conseil municipal (1901-1904), séance du 12 août 1903.



Une classe de filles à Sainte-Marie de la Providence, dans les années 1870 (AMR, fonds numérique)

Les résistances des communautés catholique et protestante

Face à une opinion publique défavorable, les catholiques ne négligent aucun terrain pour montrer leur vitalité. L'espace scolaire est privilégié. Dirigée par des Marianistes, l'École Colbert de Rochefort naît à la rentrée 1878, rue du Chêne⁷⁹. Ses débuts sont difficiles et sa vie bien courte s'achève au cours de l'année 1883-1884⁸⁰. Le rayonnement du collège municipal, sa transformation en lycée rendent difficilement viable l'existence d'un établissement secondaire religieux. En revanche, les écoles des Frères destinées aux classes populaires prospèrent. Ils en ouvrent une en 1880 dans le faubourg, également rue du Chêne, au n° 52.

De nouveaux locaux sont achetés pour l'école du centre-ville, rue Martrou (Jean Jaurès). Un dédoublement est opéré pour les écoles de filles, une au centre-ville et une autre dans le faubourg. Une fois les écoles publiques laïcisées, on met en place de nouvelles écoles doublées d'écoles ►



L'école de filles de la rue La Forêt (Victor Hugo)

⁷⁹ BR, 14 septembre 1878, p. 121.

⁸⁰ Elle est encore présente sur l'Ordo de 1884, imprimé en 1883 et non le suivant.

L'école rue du Chêne
(actuelle rue Voltaire)

Les Marianistes louent en 1878 les anciens locaux d'une chocolaterie et d'une blanchisserie, pour y installer l'École Colbert qui ferme en 1884. Ils sont remplacés en 1885 par les sœurs de St-Vincent de Paul qui y ouvrent une école de filles baptisée Ecole St-Joseph en 1886. A la fin de cette année-là, les locaux de l'école et le presbytère de Notre-Dame sont achetés par la société Saint-Victor.
(Cl. Al. Dur.)



enfantines : l'une rue des Grandes Allées, l'autre rue du Chêne, pas très loin de l'école des Frères⁸¹. Les sœurs de l'Espérance de la Sainte-Famille laissent place en 1878 aux sœurs du Bon-Secours de Troyes⁸². Même sur un plan religieux, la situation reste assez bonne, comme en témoigne cette appréciation des missionnaires diocésains :

« La Mission de Rochefort a été la première grande mission donnée dans les villes de ce diocèse. Elle fut commencée avec un peu d'inquiétude et elle a donné les plus grandes consolations. Aucun accident n'est survenu, aucun désordre n'a été remarqué et pendant tout un mois la sympathie n'a fait que devenir plus grande chaque jour, jusqu'à la fin. (...) [L'exercice religieux ayant lieu à 8 heures du soir] attirait une foule telle que l'église a toujours été beaucoup trop petite et pour certains exercices on retenait les places trois heures, quatre heures et cinq heures à l'avance. (...) Messieurs les officiers de la Marine, le lieutenant-colonel en tête, donnèrent le bon exemple et ne furent pas une des moindres consolations des ouvriers du bon Dieu⁸³. »

⁸¹ Archives des Frères des Ecoles Chrétiennes (Rome). France, NC 784, dossier 2 et AD 17, 1 T 242, dossiers des écoles libres de Rochefort. L'école des frères 52, rue du Chêne, ferme en 1890.

⁸² AD 17, V suppl. non côté, lettre du sous-préfet de Rochefort au préfet.

⁸³ Archives de la Congrégation de la Mission (Paris), Maison des missionnaires diocésains de La Rochelle, comptes-rendus des missions (1890-1903), mission de Rochefort, 8 mars-15 avril 1900.

Du côté protestant, alors qu'au milieu du XIX^e siècle, les initiatives venaient principalement de la paroisse officielle, ce n'est plus le cas à la fin du siècle où des œuvres extérieures apparaissent. Après la Commune, la question de l'évangélisation ouvrière s'impose avec force. Se distingue l'action d'un pasteur d'une Église indépendante britannique, le révérend Robert Mac All. Après avoir ouvert une première salle d'évangélisation populaire dans le quartier de Belleville à Paris en janvier 1872, les locaux se multiplient à Paris et dans sa banlieue. L'implantation provinciale commence fin 1878 et les deux grands ports du littoral charentais, Rochefort et La Rochelle, se partagent un poste dès juillet 1880⁸⁴. L'agent, Gayat, réside à Rochefort. En novembre, les conseillers presbytéraux acceptent qu'il assure un dimanche sur quatre une prédication à la place du pasteur Cazalis, alors âgé de près de 75 ans⁸⁵. Cette attitude bienveillante initiale doit être nuancée par les difficultés que connaît peu après le révérend Gayat. Apparemment, à la suite de préventions de personnes qui le jugent comme « un être nuisible à l'Église réformée »⁸⁶, des lettres assez âpres sont échangées entre le conseil presbytéral et le responsable du poste. Sous prétexte que le

⁸⁴ *Mission évangélique aux ouvriers de France (...) neuvième rapport anglais pour l'année 1880*, p. 5.

⁸⁵ AD 17, 70 J 1, registre n°4, séance du 30 novembre 1880.

⁸⁶ *Ibid.*, lettre de Gayat au conseil presbytéral de Rochefort, 26 décembre 1881.

missionnaire ne réunit pas « les conditions légales pour être pasteur de l'Église réformée de France, savoir la nationalité française et le baccalauréat en théologie, acquis dans une de nos Facultés », il est refusé à Gayat le port de la robe de pasteur dans le temple de Rochefort⁸⁷. Il ne paraît plus prêcher en ce lieu et se limite à la seule salle Mac-All.

Ceci n'empêche pas le succès de l'œuvre. Trois ans après l'arrivée de la Mission populaire évangélique, Gayat acquiert des bâtiments qu'il transforme en salle de conférence et en logement pour la personne chargée du poste⁸⁸. En 1885, arrive à Rochefort Jean Dürleman⁸⁹. Il s'identifie au poste de Rochefort-La Rochelle jusqu'à sa suppression en 1913. C'est une œuvre très dynamique qui est à l'origine de la renaissance du protestantisme à Surgères à la fin du siècle. La localisation dans l'agglomération est significative du désir d'évangélisation populaire. Les emplacements successifs de la salle de Rochefort se situent dans le faubourg Notre-Dame. La salle Mac-All est aisément reconnaissable ; elle porte sur sa façade un extrait de la Bible : « Venez et voyez ! »⁹⁰.

Au cours des années 1880, apparaît l'Armée du Salut⁹¹. À Rochefort, en 1890, les réunions salutistes tenues dans une salle près de l'Arsenal sont houleuses et sont suspendues provisoirement. Elles reprennent dans un autre local, cette fois-ci dans le faubourg Notre-Dame. Peu avant son départ de la région, l'autorité administrative signale à propos de l'Armée du Salut que l'assistance de leur salle est « assez peu nombreuse » et qu'« à Rochefort on est indifférent à [l']égard » des deux salutistes⁹².

CONCLUSION

L'histoire religieuse de Rochefort à l'époque concordataire ne se résume pas à l'image de ville anticléricale à laquelle elle est souvent réduite. L'Église catholique est dynamique. Quand l'anticléricalisme se développe, elle y répond par une diffraction de sa présence, en y implantant par exemple des écoles.

Le XIX^e siècle représente un moment fort dans la renaissance, voire la naissance, de la communauté protestante rochefortaise : si, à l'instar de La Rochelle, quelques familles de notables y jouent un rôle important – Roy-Bry, Auriol-Roy-Bry, de Saint-Martin, Charron⁹³ –, il faut noter qu'elle présente un profil sociologique original, avec une forte présence ouvrière.

Au terme de cette esquisse du passé religieux contemporain de Rochefort, bien des pistes restent à explorer. Les plus fructueuses seraient celle de la politisation du monde catholique rochefortais⁹⁴ ou encore celle de la charité publique et privée, où les catholiques (Société de Saint-Vincent-de-Paul), les protestants (diaconat) et les républicains font assaut de zèle■

⁸⁷ *Ibid.*, séance du 30 décembre 1881.

⁸⁸ *Mission populaire évangélique de France. (...) douzième rapport anglais pour l'année 1883*, p. 4 et 19.

⁸⁹ *BEO*, 15 août et 3 octobre 1885.

⁹⁰ *Un coup d'œil sur la Mission Mac All en France. Abrégé du Quatorzième Rapport*, Paris, 1886, p. 38.

⁹¹ Pour plus de détails, cf. CHAMP Nicolas, « L'Armée du Salut en Charente-Inférieure sous la Troisième République », *Roccafortis. Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, 2011, n° 47, p. 41-46.

⁹² AD 17, 103 V 1, rapport du sous-préfet de Rochefort au préfet, 5 février 1901.

⁹³ Le premier est député-maire, les deux suivants, adjoints au maire et le dernier maire après avoir été adjoint.

⁹⁴ Rochefort abrite un groupe d'Action française très dynamique. Cf. AGOSTINO Marc, « L'Action française dans le Sud-Ouest : un terreau royaliste, un lien ambigu avec le catholicisme », dans *L'Action française, culture, société, politique* (dir. Michel LEYMARIE et Jacques PRÉVOTAT), Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 279-290.